



Procès-verbal des délibérations du conseil  
provisoire de la commission scolaire  
francophone 07-04

98-01-14

Numéro de résolution  
ou annotation

**CANADA**

Province de Québec

Commission scolaire francophone 07-04

Assemblée ordinaire du conseil provisoire de la commission scolaire francophone 07-04 tenue le 14 janvier 1998 à 19 h 30 au siège social de la C. S. de Pontiac.

Sont présents à cette assemblée mesdames Francine Jolivette, Louise Larocque, Camille Lévesque, Denise Miron Marion et Ruth Nevins-Cousineau, messieurs Gervais Carrière, Michael Francis, Marc Kelly, Charles Langevin, Guy Lesage, Daniel Moreau et Roland Vallière, tous commissaires et formant quorum, de même que mesdames Lorraine Crites et Guylaine Marcil, commissaires représentant les parents.

Absence motivée : M. Reid Soucie

Sont également présents à cette assemblée:

M. Louis Pelletier

Directeur général de la commission scolaire de la Haute-Gatineau et de la commission scolaire 07-04.

M. Jean-Claude Beaudin

Directeur des services administratifs de la commission scolaire de Pontiac

M. Réjean Carle,

Secrétaire général de la commission scolaire de la Haute-Gatineau et de la commission scolaire 07-04

M. Gérald Clément

Directeur du service des ressources financières et coordonnateur des ressources informatiques de la commission scolaire de la Haute-Gatineau

M. Rémi Lacroix

Directeur du service des ressources matérielles de la commission scolaire de la Haute-Gatineau

M. André Pilon

Directeur général de la commission scolaire de Pontiac

M. Gilles Taillon

Directeur du service des ressources éducatives et responsable du transport scolaire de la commission scolaire de la Haute-Gatineau

Le président, M. Daniel Moreau, salue cordialement les commissaires et les personnes présentes et ouvre l'assemblée.

**RÉSOLUTION 98-CP-33**      **Ordre du jour.**

Il est proposé par le commissaire M Guy Lesage que l'ordre du jour suivant soit accepté :

- 1-      **Ordre du jour**
- 2-      **Dispense de lecture du procès-verbal du 97-12-03**
- 3-      **Adoption du procès-verbal de la séance du 3 décembre 1997**
- 4-      **Correspondance**
- 5-      **Parole au public**



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
provisoire de la commission scolaire  
francophone 07-04**

**RÉSOLUTION**

**98-CP-33**

(suite)

98-01-14

- 6-A **Présentation des rapports des comités conjoints**
  - 6.1 **Services éducatifs au secteur jeunes**
  - 6.2 **Formation générale des adultes et formation professionnelle des jeunes et des adultes**
  - 6.3 **Le transport scolaire**
  - 6.4 **Ressources humaines**
  - 6.5 **Ressources financières**
  - 6.6 **Ressources matérielles**
  - 6.7 **Les systèmes informatiques de gestion pédagogique et administrative**
  - 6.8 **Le secrétariat général**
- 6-B **Consultation des comités de parents et des syndicats**
- 7-A **Formation d'un comité de transfert du personnel syndiqué**
- 7-B **Désignation d'un représentant au comité de transfert du personnel de la commission scolaire 50-06**
- 7-C **Formation d'un comité de négociation du plan de répartition des droits de propriétés des immeubles et des autres droits et obligations**
- 8- **Dénomination de la commission scolaire 07-04**
- 9- **Désignation du siège social de la commission scolaire 07-04**
- 10- **Division du territoire en circonscriptions électorales**
- 11- **Autres**
  - 11.1 **Informations du directeur général**
  - 11.2 **Questions des commissaires**
  - 11.3 **Rapides-des-Joachins (information)**
  - 11.4 **Appui à l'U.Q.A.H.**
  - 11.5 **Comité plénier (3 février 1998 à Maniwaki, 19 h 30)**
- 12- **Ajournement de l'assemblée au 11 février 1998**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**RÉSOLUTION**

**98-CP-34**

**Dispense de lecture du procès-verbal du  
C.P. 97-12-03.**

**Il est proposé par le commissaire M. Marc Kelly que le secrétaire général soit dispensé de lire le procès-verbal du conseil provisoire du 3 décembre 1997.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**RÉSOLUTION**

**98-CP-35**

**Procès-verbal du C.P. 97-12-03.**

**Il est proposé par le commissaire M. Roland Vallière que le procès-verbal du conseil provisoire du 3 décembre 1997 soit adopté avec la correction suivante au sujet no 12 : remplacer la dernière ligne du 3<sup>e</sup> paragraphe 12-3 par : clientèles à l'école choisie par les parents en provenance du bassin traditionnel de la clientèle de 1996-1997.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
provisoire de la commission scolaire  
francophone 07-04**

**5- Parole au public.**

MM. René Allard et Denis Rossignol, enseignants du secteur Pontiac, présentent au conseil le point de vue des enseignants du secteur à l'égard de la possibilité de scolariser une partie des enfants du secteur est dans une école de la commission scolaire voisine. Ils expriment les désavantages reliés à la diminution de la clientèle et par le fait même, des ressources.

Le commissaire M. Roland Vallière mentionne que le conseil comprend bien le point de vue des enseignants mais qu'il doit, en même temps, tenir compte de la requête des parents. Cette analyse se fait avec le souci de mettre en place les conditions les plus favorables pour les élèves concernés.

**6-A Présentation des rapports des comités conjoints**

**6.1 Services éducatifs au secteur des jeunes**

Rapport présenté par MM. Gilles Taillon et André Pilon sur les propositions quant à l'organisation des services éducatifs.

**6.2 Formation générale des adultes et formation professionnelle des jeunes et des adultes**

Rapport présenté par Mme Diane Grenier et M. Fernand Sanchez sur les propositions quant à l'organisation des services en formation générale des adultes et en formation professionnelle des jeunes et des adultes.

**6.3 Le transport scolaire**

Rapport présenté par MM. Jean-Claude Beaudin et Gilles Taillon sur les propositions quant à l'organisation des services du transport scolaire.

**6.4 Ressources humaines**

Rapport présenté par MM. Yvon Patry et Réjean Carle sur les propositions quant à l'organisation des services des ressources humaines.

**6.5 Ressources financières**

Rapport présenté par MM. Jean-Claude Beaudin et Gérald Clément sur les propositions quant à l'organisation des services des ressources financières.

**6.6 Ressources matérielles**

Rapport présenté par MM. Jean-Claude Beaudin et Rémi Lacroix sur les propositions quant à l'organisation des services des ressources matérielles.

**6.7 Les systèmes informatiques de gestion pédagogique et administrative**

Rapport présenté par MM. Gérald Clément et Jean-Claude Beaudin sur les propositions quant à l'organisation des systèmes informatiques de gestion pédagogique et administrative.



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
provisoire de la commission scolaire  
francophone 07-04**

**6.8 Le secrétariat général**

**Rapport présenté par MM. André Pilon et Réjean Carle sur les propositions quant à l'organisation du secrétariat général.**

**RÉSOLUTION 98-CP-36 Consultation des comités de parents et des syndicats**

Attendu la pertinence d'informer les parents et les groupes d'employés directement concernés sur la nécessité de définir les orientations de la nouvelle commission scolaire en matière d'organisation des services éducatifs ;

Attendu la volonté du conseil provisoire de connaître le point de vue des intervenants sur un modèle d'organisation des services éducatifs à mettre en place à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1998 ;

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage de mandater les directeurs des services éducatifs des deux commissions scolaires existantes afin qu'ils procèdent à une consultation des comités des parents et des représentants syndicaux des enseignants et des professionnels sur un modèle d'organisation des services éducatifs aux jeunes à mettre en place dans la nouvelle commission scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1998.

Les résultats de cette consultation devraient être disponibles pour une rencontre des membres du conseil, en comité plénier, le 3 février prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**RÉSOLUTION 98-CP-37 Formation du comité de transfert.**

Attendu les dispositions de l'article 3 des ententes sur les normes et modalités de transfert et d'intégration du personnel syndiqué qui spécifie que le conseil provisoire forme un comité de transfert composé d'un représentant de chacune des commissions scolaires existantes concernées par la nouvelle commission scolaire ;

Il est proposé par le commissaire M. Charles Langevin et résolu que les personnes suivantes composent le comité de transfert et d'intégration pour le personnel syndiqué :

- André Pilon, C.S. de Pontiac.
- Réjean Carle, C.S. de la Haute-Gatineau.
- Une personne désignée par la C.S. Outaouais Hull.
- Une personne désignée par la C.S. d'Aylmer
- Une personne désignée par la C.S. Vallée-de-la-Lièvre
- Une personne désignée par la C.S. Western Québec.

Une personne ressource de la C.S. 07-04 pourra être désignée afin de remplacer l'un ou l'autre de ses représentants à l'occasion des rencontres du comité de transfert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
provisoire de la commission scolaire  
francophone 07-04**

**RÉSOLUTION 98-CP-38 Désignation d'un représentant au comité  
de transfert de la C.S. 50-06.**

Attendu les dispositions de l'article 3 des ententes sur les normes et modalités de transfert et d'intégration du personnel syndiqué qui spécifie que le conseil provisoire forme un comité de transfert composé d'un représentant de chacune des commissions scolaires existantes concernées par la nouvelle commission scolaire ;

Il est proposé par la commissaire Mme Ruth Nevins-Cousineau et résolu que le directeur général, monsieur Louis Pelletier, soit désigné afin de participer aux travaux du comité de transfert de la C.S. 50-06.

Le directeur général pourra déléguer une personne ressource de la C.S. 07-04 pour le remplacer à l'occasion des travaux dudit comité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**RÉSOLUTION 98-CP-39 Formation d'un comité de négociation du  
plan de répartition des droits de propriété  
des immeubles et des autres droits et  
obligations.**

Considérant les articles 121, 519, 521 et 526 de la L.I.P.

Il est proposé par le commissaire M. Gervais Carrière de former un comité de négociation du plan de répartition des droits de propriété des immeubles et des autres droits et obligations.

Ledit comité sera composé des personnes suivantes :

Mme Camille Lévesque, commissaire  
M. Guy Lesage, commissaire  
M. Louis Pelletier, directeur général  
M. Jean-Claude Beaudin, directeur des services administratifs.  
M. Rémi Lacroix, directeur des ressources matérielles

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**RÉSOLUTION 98-CP-40 Dénomination de la C.S. 07-04**

Attendu l'article 111.1 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le gouvernement déterminera le nom de chacune des nouvelles commissions scolaires après consultation de celles-ci ;

Attendu les productions présentées par des élèves (jeunes et adultes) et par des membres du personnel de la commissions scolaire 07-04 ;

Attendu la première consultation verbale faite auprès de la commission de toponymie ;

Attendu la recommandation des membres du comité chargé du choix du nom de la nouvelle commission scolaire 07-04 ;



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
provisoire de la commission scolaire  
francophone 07-04**

**RÉSOLUTION 98-CP-40 (suite)**

98-01-14

Il est proposé par le commissaire M. Daniel Moreau et résolu que le nom de la commission scolaire nouvelle 07-04 soit la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

Cette dénomination provient du jumelage des productions de trois élèves, soit :

Iannick Dagenais, 1<sup>ère</sup> année du secondaire à Sieur-de-Coulonge qui avait suggéré :

La Vallée de l'Outaouais

Nadine Thompson et Nicolas Thompson respectivement en 3<sup>e</sup> année du secondaire et en 1<sup>ère</sup> année du secondaire à Sieur-de-Coulonge qui avaient suggéré :

Commission scolaire Haut-Bois

Ce nom évoque la partie du 'haut' de la région de l'Outaouais ; historiquement, l'expression 'monter dans les hauts' était fréquemment utilisée dans la région pour désigner les territoires où se rendaient les travailleurs forestiers.

L'exploitation et la transformation du bois constitue la principale activité économique dans nos régions (Pontiac et Haute-Gatineau).

Les rivières Gatineau et Coulonge étaient utilisées pour le flottage du bois.

Le hautbois, instrument de musique inspire la douceur et le charme de nos régions pittoresques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**RÉSOLUTION 98-CP-41 Désignation du siège social de la C.S 07-04.**

Attendu les dispositions de l'article 115 de la Loi sur l'instruction publique qui édicte que la commission scolaire doit déterminer le lieu de son centre administratif ;

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage et résolu que le centre administratif de la nouvelle commission scolaire 07-04, soit situé au 331, rue Du Couvent, à Maniwaki.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**RÉSOLUTION 98-CP-42 Circonscriptions électorales : délimitation.**

Attendu les dispositions de la Loi sur l'élection des premiers commissaires des commissions scolaires nouvelles ;

Attendu la recommandation du comité chargé de préparer un projet de division du territoire en circonscriptions électorales ;

Il est proposé par le commissaire M. Roland Vallière que le territoire de la Commission scolaire 07-04 soit divisé en treize (13) circonscriptions délimitées de la façon suivante :



Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
provisoire de la commission scolaire  
francophone 07-04

RÉSOLUTION 98-CP-42 (suite)

98-01-14

**CIRCONSCRIPTION NO.**    **DÉLIMITATION**

- 1- Le territoire des municipalités de Grand-Remous, Lytton, Montcerf et Bois-Franc.
- 2- Le territoire des municipalités d'Aumond, Déléage, partie rurale, (c'est-à-dire la route 107 et la partie à l'est de ladite route 107) et Ste-Thérèse-de-la-Gatineau.
- 3- La municipalité d'Egan Sud et le secteur Christ-Roi de Maniwaki (partie ouest de la rivière Gatineau jusqu'à la rivière Désert puis la partie ouest de la rivière Désert).
- 4- Le centre ville de Maniwaki : délimitée à l'est et au nord par la rivière Désert, jusqu'à l'intersection de la rue des Oblats et de la rue Notre-Dame, (les électeurs domiciliés des deux côtés de la rue des Oblats (Ouest) à partir de son intersection avec Notre-Dame seront inscrits sur la liste de la circonscription # 4), à l'ouest par la rue Notre-Dame jusqu'aux rues Cavanaugh et Scott (les électeurs domiciliés des deux côtés des rues Scott et Cavanaugh seront inscrits sur la liste de la circonscription # 4) et par la Réserve Indienne au sud.
- 5- Le secteur Comeauville de Maniwaki délimité à l'ouest par les rues Cavanaugh et Notre-Dame, jusqu'à son intersection avec Des Oblats, au sud par la Réserve Indienne, au nord par les rivières Désert et Gatineau; s'ajoute le secteur urbain de la municipalité de Déléage, c'est-à-dire la partie de cette municipalité à l'ouest de la route 107.
- 6- Le territoire de la municipalité de Messines.
- 7- Le territoire des municipalités de Blue Sea, Lac Cayamant et Wright.
- 8- Le territoire des municipalités de Bouchette, Northfield et Gracefield.
- 9- Le territoire des municipalités de Lac Ste-Marie, Kazabazua, Low et Denholm.
- 10- Le territoire des municipalités de Rapides-des-Joachims, Chapeau, l'Île-aux-Alumettes (partie est), l'Île-aux-Alumettes, Sheen-Esher-Aberdeen-et-Malakoff, Chichester et Waltham.
- 11- Le territoire de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract.
- 12- Le territoire de la municipalité de Fort-Coulonge.



Numéro de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
provisoire de la commission scolaire  
francophone 07-04**

**RÉSOLUTION**

**98-CP-42 (suite)**

**98-01-14**

13-

Le territoire des municipalités de Litchfield, Campbell's Bay, Bryson, Portage-du-Fort, Grand-Calumet, Leslie-Clapham-et-Hudderfield, Clarendon, Shawville, Thorne, Bristol et Alleyn-et-Cawood.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**RÉSOLUTION**

**98-CP-43**

**Appui au développement de l'Université  
du Québec à Hull.**

Attendu la politique québécoise de développement économique et social par les régions ;

Attendu le consensus autour d'un besoin de diversification économique pour la région de l'Outaouais Québécois ;

Attendu qu'une Université appartenant à la région est un élément clé de cette stratégie de développement ;

Attendu la gamme limitée de programmes, pour des raisons historiques, offerte présentement par l'Université du Québec à Hull ;

Attendu l'intérêt d'avoir, en Outaouais, une institution universitaire plus complète dans le sens de ce qui existe dans les autres régions comparables du Québec ;

Attendu le projet ambitieux de développement qui dotera l'UQAH d'une programmation mieux en mesure de répondre aux besoins de la région ;

Attendu l'insuffisance des normes habituelles de financement gouvernemental pour assurer ce développement ;

Attendu les précédents quant au financement plus complet de nouveaux programmes ailleurs au Québec dans certaines circonstances particulières de développement ;

Il est proposé par le commissaire M. Roland Vallière d'appuyer la demande de l'Université du Québec à Hull pour un financement adéquat de son développement, autant sur le plan des ressources financières pour le fonctionnement des nouveaux programmes, que sur celui des infrastructures nécessaires à leur implantation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**11.1 Informations du directeur général**

Le directeur général informe le conseil que le processus d'admission des élèves devrait se terminer, malgré les retards occasionnés par la tempête de verglas de la semaine du 5 janvier, dès cette semaine.





Numéro de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du conseil  
provisoire de la commission scolaire  
francophone 07-04

11.3 Rapides-des-Joachins

Le directeur général transmet les dernières informations dans le dossier de la scolarisation des enfants de Rapides-des-Joachins, à la suite de la rencontre du 6 janvier avec les représentants du M.E. Q. au bureau régional. Le conseil aura à prendre une décision dans ce dossier.

11.5 Comité plénier (3 février 1998 à Maniwaki, 19 h 30)

Le directeur général convoque les membres du conseil à un comité plénier qui se tiendra en compagnie de MM. Gilles Taillon et André Pilon sur l'organisation des services éducatifs de la commission scolaire nouvelle.

RÉSOLUTION 98-CP-44 Ajournement de l'assemblée au 11 février 1998.

Il est proposé par le commissaire, M. Daniel Moreau d'ajourner la présente assemblée au 11 février 1998 à 19 h 30, à Fort Coulonge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Secrétaire général

Président